

# Tir de l'Amitié des Sociétés de tir du Châtaignier

## Le Mont-sur-Lausanne et Lausanne Amis du tir

---

# R E G L E M E N T

---

Chaque année, en principe au matin du dernier samedi de septembre, est organisé alternativement, sur leur place de tir respective, un « Tir de l'Amitié » entre les sociétés de tir citées en titre.

Peuvent y participer tous les tireurs membres A ou B des deux sociétés.

La finance individuelle est de **Fr. 10.-**, munition comprise.

Chaque société participe avec le nombre de tireurs qu'elle souhaite.

**Seules les armes d'ordonnance sont admises.**

FA57 et FA90 sur bipieds.

Mousquetons, couchés bras franc. Les J -V et SV peuvent tirer appuyés.

Le tir s'effectue sur la **cible A/100 pts**.

**Selon le programme suivant :**

4 coups d'essai obligatoires
10 coups c.p.c

**Une bonification de 2% du résultat obtenu est accordée aux tireurs n'ayant pas 21 ans révolus.**

Une carte-couronne ou en espèces d'une valeur de **Fr. 10.-** est remise pour tout résultat de **780 pts et plus**.

**La société organisatrice offre les cartes-couronnes ou en espèces d'une valeur de Fr. 10.- à tous les ayants-droits.**

Pour le classement, après élimination des deux moins bons résultats, la moyenne des autres résultats est calculée.

Les 1ers de chaque société qui ont obtenu le plus grand nombre de points gagnent un prix en nature, soit 3 bouteilles de vin.

La société organisatrice offre un apéritif et une agape à tous les tireurs ainsi qu'aux personnes œuvrant dans l'organisation de la journée.

**Fait à Lausanne, le 17 octobre 2020**

Le Président de la Société de tir du Châtaignier

La Présidente de Lausanne Amis du tir